



COVID 19 et conditions de la rentrée scolaire 2021



Collège Jean MOULIN
3 Place Irène Popard
71110 MARCIGNY

Le Principal

 03 85 25 22 34
 0711071d@ac-dijon.fr

<http://col71-jeanmoulin.ac-dijon.fr/>

Mesdames, Messieurs, parents d'élèves,

Nous espérons que l'été vous a permis à vous et vos enfants de vous ressourcer. Nous mettons tout en œuvre pour que cette nouvelle rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles. Notre priorité est d'assurer la sécurité de tous, tout en permettant aux élèves d'avoir une scolarité la plus "normale" possible.

Vous trouverez dans ce document le détail des précautions qui seront prises dans l'établissement lors de cette rentrée.

Remarques :

- Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2
- Le Pass sanitaire n'est pas nécessaire pour accéder à l'établissement.

Accueil des élèves

Tous les élèves seront accueillis à 100% en présentiel à compter du 2 ou du 3 septembre. Le protocole sanitaire en vigueur sera appliqué strictement pour l'accueil des élèves, notamment sur les points suivants :

- le nettoyage et la désinfection des locaux
- la ventilation des salles de classes
- la limitation du brassage des élèves avec le maintien des élèves dans leur classe
- Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des élèves dans tous les espaces de l'établissement et ces derniers devront obligatoirement se désinfecter les mains lors de l'entrée en classe et au self.

Le port du masque

Pour les élèves :

- Le masque sera strictement obligatoire à l'intérieur des locaux.
- À l'extérieur (dans la cour), nous ne souhaitons pas mettre en place les zonages afin de permettre plus de liberté aux élèves par conséquent la distanciation physique ne pouvant être garantie, le masque sera obligatoire.
- Deux masques sont nécessaires pour une journée : un pour la matinée, l'autre pour l'après-midi (nous vous conseillons d'en prévoir un de plus, surtout par temps de pluie).

Pour les adultes de l'établissement, le masque sera obligatoire à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le self

Pour limiter le brassage, les élèves déjeuneront par classe dans une zone identifiée. Nous conseillons aux élèves de déjeuner de préférence chaque jour avec les mêmes personnes. Les tables seront systématiquement nettoyées et désinfectées après chaque service.

Les activités physiques et sportives

Les modalités seront les suivantes :

- Les élèves auront accès aux vestiaires à la condition stricte de ne jamais poser le masque
- les activités extérieures seront prioritaires si les conditions climatiques le permettent
- les activités seront adaptées pour permettre aux élèves de respecter la distanciation physique (au moins 2m)
- à l'intérieur comme à l'extérieur :
 - lorsque la distanciation physique pourra être respectée, les élèves auront l'autorisation de baisser ou d'enlever leur masque (le garder sera également autorisé)
 - lorsque les élèves devront se regrouper, ils devront porter le masque

Sorties scolaires

Elles seront limitées dans un premier temps aux lieux qui réservent des créneaux aux publics scolaires (piscines, bibliothèques, lieux culturels, etc.). Dans ce cadre, aucun Pass Sanitaire ne sera nécessaire.

Gestion des cas avérés et des cas contacts

Si votre enfant est cas contact ou testé positif au COVID 19, il est impératif de nous le signaler dans les plus brefs délais.

Pour les élèves des classes de 6^{ème} (-12ans), au 1^{er} cas de COVID, la classe est fermée et les élèves sont placés en enseignement à distance au domicile, 7 jours.

Pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, l'apparition d'un cas positif entraînera la recherche de cas contact avérés. Pour les élèves identifiés comme tels, la règle est la suivante (elle s'applique uniquement aux élèves cas contact à risque et pas à toute la classe) :

- Les élèves dont la vaccination est complète pourront poursuivre les cours en présentiel
- Les élèves ne justifiant pas d'une vaccination complète seront en enseignement à distance pour une durée de 7 jours

Conformément aux indications gouvernementales, l'application de cette règle se fera sur la base de la responsabilité de chacun et de la confiance mutuelle entre l'établissement et les familles. Ce sera aux familles de nous indiquer si leur enfant sera présent ou non en classe (sous la forme d'une attestation sur l'honneur ou sur la base de l'attestation officielle de vaccination complète).

Proposition de vaccination

Depuis le 15 juin dernier, la vaccination est accessible aux 12-17 ans. Celle-ci constitue un enjeu essentiel de santé publique et va contribuer au bon déroulement de l'année scolaire. Aussi, il est souhaitable qu'un maximum d'élèves puisse être vacciné avant la rentrée. Si votre enfant ne l'est pas encore, je vous invite dès à présent à engager cette démarche en prenant rendez-vous sur les sites [sante.fr](https://www.sante.fr) ou [vitemadose.fr](https://www.vitemadose.fr).

Pour poursuivre et faciliter le processus de vaccination, l'Éducation nationale se mobilise dès la rentrée. Ainsi, les collégiens de plus de 12 ans de notre établissement, qui n'auraient pas encore reçu une première injection, auront la possibilité d'être vaccinés dans le cadre scolaire avant les vacances de Toussaint.

Vous pouvez utilement faire savoir à l'établissement si votre enfant a déjà été contaminé par la Covid en présentant, sous pli confidentiel à l'attention de l'infirmière, le résultat d'un test RT-PCR, antigénique ou sérologique positif datant de plus de deux mois. La démarche est la même si votre enfant a déjà fait l'objet d'une première vaccination. Dans les deux cas précédents, l'établissement pourra être le lieu de l'injection de la seule deuxième dose. Cette opération est conçue en partenariat avec les professionnels de santé publique et les centres de vaccination. Les modalités d'organisation propres à notre établissement vous seront précisées très prochainement.

